

LISTE DE MÉDICAMENTS

Régime général d'assurance médicaments

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
INFO PROF : Québec (418) 528-7763
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :
Professionnels de la santé (autres que pharmaciens)
Service de l'assistance aux professionnels
Pharmaciens
Centre de support aux pharmaciens

Sillery, le 23 janvier 2004

A l'attention des détenteurs de la Liste de médicaments - établissements

Modification n° 3 à la *Liste de médicaments* - 15^e édition (octobre 2003) en vigueur le 28 janvier 2004

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a autorisé une modification à la 15^e édition de la *Liste de médicaments* qui entrera en vigueur le **28 janvier 2004**.

1.0 AJOUT D'UN PRODUIT

AHFS	Dénomination commune	Forme	Teneur	Marque de commerce	Fabricant	Code
28:12.92	Lévétiracetam	Co.	250 mg	Keppra	Lundbeck	02247027
28:12.92	Lévétiracetam	Co.	500 mg	Keppra	Lundbeck	02247028
28:12.92	Lévétiracetam	Co.	750 mg	Keppra	Lundbeck	02247029

2.0 MODIFICATIONS AUX RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

2.1 Modifications à l'annexe IV : Médicaments d'exception / Critères d'utilisation reconnus par le conseil du médicament

Modifier les paragraphes suivants :

FORMOTÉROL (fumarate dihydraté de)/BUDÉSONIDE

- ◆ pour le traitement de l'asthme et d'autres maladies obstructives réversibles des voies respiratoires, chez les personnes dont le contrôle de la maladie est insuffisant malgré l'utilisation d'un corticostéroïde en inhalation;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) modérée ou grave pour lesquelles le contrôle de la MPOC n'est pas atteint malgré l'utilisation en inhalation d'un agoniste β_2 à courte action, d'un agoniste β_2 à longue action et d'un anticholinergique;

SALMÉTÉROL (xinafoate de)/FLUTICASONE (propionate de)

- ◆ pour le traitement de l'asthme et d'autres maladies obstructives réversibles des voies respiratoires, chez les personnes dont le contrôle de la maladie est insuffisant malgré l'utilisation d'un corticostéroïde en inhalation;
- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) modérée ou grave pour lesquelles le contrôle de la MPOC n'est pas atteint malgré l'utilisation en inhalation d'un agoniste β_2 à courte action, d'un agoniste β_2 à longue action et d'un anticholinergique;

TIOTROPIUM (bromure monohydraté de)

- ◆ pour le traitement des personnes souffrant de maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) modérée ou grave pour lesquelles le contrôle de la MPOC n'est pas atteint malgré un essai préalable avec un agoniste β_2 à courte action et de l'ipratropium, en inhalation;

3.0 AUTRE RENSEIGNEMENT

3.1 Mise à jour de la *Liste de médicaments* au 1^{er} février 2004

Prendre note que la mise à jour de la *Liste de médicaments* prévue pour le 1^{er} février 2004 **est annulée**. La prochaine mise à jour aura lieu le 1^{er} juin 2004.

Veillez conserver ce communiqué jusqu'à la prochaine édition complète de la Liste de médicaments prévue pour le 1^{er} juin 2004.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle